



LA CHAUX-DE-FONDS

MÉTROPOLITAINNE ROSSOLOGÈRE
JURASSIENNE
MÉTROPOLITAINNE JÜRASSIENNE
KANTONSTADT METROPOLITAINNE

Réponse du Conseil communal

à la question écrite du groupe UDC "Service de la jeunesse - pour une accessibilité moderne"

(du 28 avril 2014)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Préambule

Le 2 février 2010, M. Hugues Chantraine transformait en question la motion ci-dessous:

Service de la jeunesse - pour une accessibilité moderne

Dernièrement, l'Impartial a annoncé que le service de la jeunesse avait défini sa nouvelle palette d'activités et que les renseignements étaient disponibles via le site du service.

Or, en fait de page Internet, juste une adresse e-mail était proposée, ainsi qu'un numéro de téléphone qui ne répondit jamais ...

A quand un vrai site Internet sur les activités organisées par le service de la jeunesse ? Les informations seraient accessibles facilement, les renseignements pourraient être fournis sans stress, et enfin, les parents pourraient y inscrire leurs enfants en ligne aisément.

Si une activité est trop demandée, le service de la jeunesse pourrait plus efficacement rediriger les jeunes vers d'autres activités disponibles, sans en laisser certains, complètement désœuvrés, comme c'est le cas trop souvent actuellement. La gestion s'en trouverait sensiblement améliorée.

Le Conseil communal est donc prié d'étudier la possibilité de créer une page Internet pour le service de la jeunesse sur le site de la ville.

Hughes CHANTRAINE, Alain PAREL, Marc SCHAFROTH, Michel HESS, Marc ARLETTAZ

Réponse du Conseil communal

En préambule le Conseil communal tient à s'excuser pour le très long délai qui s'est écoulé entre le dépôt de cette question et la réponse qui vous est adressée aujourd'hui. La rédaction de cette réponse a, malheureusement, été repoussée à répétées reprises compte tenu des priorités auxquelles doit faire face le Service de la jeunesse, notamment celles en lien avec le déploiement des effets de la Loi sur l'accueil des enfants. Compte tenu de ce long délai, une véritable révolution de l'information s'est mise en place, et pas seulement au sein du service concerné.

Le nouveau site Internet de la Ville, mis en ligne le 21 juin 2012, répond dans une très large mesure à la nécessité de diffusion de l'information auprès de la population de notre cité, et plus largement du public qui le consulte.

Le Service de la jeunesse y est bien sûr présent par un onglet "jeunesse" mais également par celui de "l'accueil extrafamilial, crèches et parascolaire". Il a pu également se doter d'un véritable secrétariat à même de répondre au public et il continue de diffuser plusieurs fois par année un catalogue de prestations intitulé "activités pour tous". Enfin, il est actif sur Facebook pour les activités des 12-18 ans au travers de sa page Smala.

Si le passage par les supports papier est encore indispensable, et représente près de 5000 programmes distribués par semestre, les retours et inscriptions par les parents se font principalement et directement via le site. Ce ne sont pas moins de 90 % des demandes d'inscriptions qui y sont aujourd'hui répertoriées. Actuellement, les prestations proposées sont très largement utilisées par les usagers à tel point qu'il faut malheureusement régulièrement refuser du monde, particulièrement durant les vacances.

Le service a également fait un travail de recensement précis des activités offertes aux enfants et aux jeunes dans les domaines du sport et de la culture. Il s'est attaché à offrir un descriptif précis des activités et ne s'est pas restreint à une liste de clubs et sociétés.

A la réorganisation prochaine et annoncée du site de la Ville, un autre traitement de l'information sera remis en place afin d'être encore plus performant dans la transmission d'information. Les applications pour tablettes et autres smartphones seront prises en compte dans cette nouvelle déclinaison du site.

Nous espérons avoir ainsi répondu à la question de M. Chantraine et vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs le conseillers généraux, de bien vouloir prendre acte des considérations ci-dessus.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Le chancelier

Pierre-André Monnard

Thibault Castioni